

Le pouvoir de direction de l'employeur à l'heure de la Covid



Le Colloque se tiendra à distance, toutes les informations de connexion vous seront communiquées lors de votre inscription.

9H30
OUVERTURE

Hervé LANOUZIERE
Directeur de l'INTEFP

Pascal LOKIEC
Professeur à l'École de droit de
la Sorbonne-Université Paris 1

Laurence PECAUT-RIVOLIER
Conseillère à la chambre
sociale de la Cour de cassation

Anne-Claire VERNIMMEN
Magistrate, coordonnatrice de
formation continue de l'ENM

9H45 - 10H15
INTRODUCTION DE LA JOURNÉE

Jean-Guy HUGLO
Doyen de la chambre sociale
de la Cour de cassation

10H30 - 12H
LA SURVEILLANCE DE L'ACTIVITÉ
DES SALARIÉS

↳ **Sabine Mariette**
Conseillère à la chambre
sociale de la Cour de cassation

↳ **Jean-Marc DENJEAN**
Avocat au barreau de Toulouse

↳ **Elsa LEDERLIN**
Avocate au barreau de Paris

↳ **Eric DELISLE**
Chef du service des questions
sociales & RH de la Commission
nationale de l'informatique et
des libertés (CNIL)

13H30 - 15H
L'ÉVALUATION ET SON UTILISATION

↳ **Stéphane VERNAC**
Professeur à l'université
Jean-Monet Saint-Etienne

↳ **Andre HARTMANN**
Directeur Exécutif, RH &
Fonctions Support Groupe
Radiall

↳ **Bénédicte VIDAILLET**
Psychanalyste, professeure
à l'université Paris Est Créteil

15H15 - 16H45
LE TÉLÉTRAVAIL À L'ÉPREUVE DE LA COVID

↳ **Jean-Emmanuel RAY**
Professeur à l'École de droit de
la Sorbonne-Université Paris 1

↳ **Hervé LANOUZIERE**
Directeur de l'INTEFP

↳ **Anne SIPP**
Sous-directrice des relations
individuelles et collectives du
travail à la direction générale du
travail.

